



Priorité sur carrefour muni d'un feu de régulation

Par StephanH27

Bonjour,

Je viens de voir un carrefour qui m'intrigue ...

Il s'agit d'un simple carrefour, deux routes se croisent, un feu rouge régule les flux.

Sur les 4 branches de rue dont le trafic arrive à ce carrefour, une est une piste cyclable (pas de voiture). cette branche n'est pas munie de feu de circulation. Les vélos arrivant au carrefour n'ont donc pas de feu et peuvent donc s'engager sur le carrefour en respectant la priorité à droite.

Mais qu'en est-il de la voiture venant de la gauche du vélo, qui est passée au feu vert. elle a le droit de s'engager sur le carrefour, son feu étant vert, mais se voit contrainte de respecter une priorité à droite au vélo ???

PS : à noter qu'aucun panneau ne mentionne aux véhicules la présence d'une piste cyclable prioritaire.